



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-52-2026

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 7 avril 2026, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1841-52-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de relocaliser l'usage de classe C53 – Spectacles érotiques, en le retirant de la zone commerciale Cab-1, située à proximité d'un camping, et en l'autorisant dans la zone industrielle I-5, secteur de la rue Maple Dale***

Ce règlement a pour objet de :

- d'encadrer l'implantation des spectacles érotiques afin d'assurer leur compatibilité avec les zones environnantes et de protéger l'intérêt public.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 21 avril 2026, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 4 mai 2026.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA